

Histoire de l'enseignement secondaire en Occident, XIX^e-XXI^e siècle

L'enseignement « supérieur » féminin: instruites mais pas savantes (Ancien Régime-1850)

Christian Alain Muller

(maître-assistant, docteur en histoire)



Plan

La bonne chrétienne de l'Ancien Régime

La reine du foyer et de l'éducation domestique

Un enseignement « supérieur » féminin

Nourricière, éducatrice et maîtresse de maison (1687)

Venons en maintenant au détail des choses dont une femme doit être instruite, quels sont ces emplois ? Elle est chargée de l'éducation de ses enfants, des garçons jusqu'à un certain âge, des filles jusqu'à ce qu'elles se marient, ou se fassent religieuses, de la conduite des domestiques, de leurs mœurs, de leur service, du détail de la dépense, des moyens de faire tout avec économie et honorablement, d'ordinaire même de faire les fermes et de recevoir les revenus

Fénélon, *Traité sur l'éducation des filles*, Paris, 1687, pp. 212-213

Les nécessités domestiques de l'instruction des filles (1837)

La jeune fille doit devenir mère de famille, que la première éducation des enfants, la plus importante peut-être, lui sera alors presque exclusivement confiée. Et que cette éducation, pour être bien fait, exige une intelligence développée et même un certain degré d'instruction.

Rapport de la commission des Ecoles primaires, présenté le 30 novembre 1841 par J. Martin, pasteur et inspecteur des écoles protestantes du Canton de Genève, au nom d'une commission nommée le 2 octobre 1839, Genève, 1841, p. 72.

Une première école secondaire pour jeunes filles (1836)

CHAPITRE IV.

Disposition spéciale.

ART. 28. Une école secondaire de jeunes filles, comprenant deux classes, chacune d'une année d'étude, sera placée sous la surveillance de la Commission des Collèges, pour l'enseignement de la langue française, de l'histoire, de la géographie et de l'arithmétique.

Les dispositions de la présente Loi sur le traitement, la nomination et la révocation des Régens, s'appliqueront à l'Institutrice chargée de cet enseignement.

Les finalités de l'Ecole supérieure de jeunes filles (1848): des bourgeoises instruites mais pas savantes

[...] l'institution que vous avez créée et que vous allez perfectionner n'a point pour but et ne saurait avoir pour résultat de faire des femmes savantes, mais des femmes instruites, dénuées de préventions ou de préjugés sociaux, des femmes de bien comprendre, de diriger même au besoin les affaires de leurs époux, de surveiller l'éducation de leurs enfants ou celle de leurs propres parentes ; capables, enfin, de contribuer sans pédanterie aucune à répandre de plus en plus, dans tous les rangs de la famille genevoise, l'amour de la paix, l'esprit de tolérance et le goût de la saine instruction.

Mémorial des séances du Grand Conseil, Genève, 1848, pp. 1973-1974.

Enseignement secondaire moderne et « ouvrages de femmes » (1847)

ÉBAUCHE d'un plan d'études communes et d'études facultatives pour une école secondaire de jeunes filles. ✱

ANNÉE.	ANNÉES D'ÉTUDES.	DE			DE		DE
		8 A 9 HEURES.	9 A 10 HEURES.	10 A 11 HEURES.	11 A 12 HEURES.	1 A 3 HEURES.	3 A 5 HEURES, ETC.
LUNDI.	Première.	Hist. et géogr.	Arithmétique.	Cours facultatifs des études communes, tels que langues modernes, gymnastique, etc. Ces cours sont rétribués complètement à part.	Ouvrages de femmes, pendant lesquels il est fait des lectures utiles. NB. Le jeudi et le samedi après-midi il y a congé.	Cours supérieurs et facultatifs (comme suite et complément des études communes) tels que littérature française, littérature étrangère, rhétorique, histoires spéciales, sciences naturelles, etc. NB. Ces cours sont rétribués également à part et d'après un taux fixé par les règlements. Des élèves externes pourront y prendre part selon certaines conditions.
	Seconde.	Hist. et géogr.	Calligraphie, etc.	Répétitions.			
	Troisième.	Arithmétique.	Répétitions.	Hist. et géogr.			
MARDI.	Première.	Français.	Calligraphie.	Dessin ou chant.	Cours facultatifs des études communes, tels que langues modernes, gymnastique, etc. Ces cours sont rétribués complètement à part.	Ouvrages de femmes, pendant lesquels il est fait des lectures utiles. NB. Le jeudi et le samedi après-midi il y a congé.	Cours supérieurs et facultatifs (comme suite et complément des études communes) tels que littérature française, littérature étrangère, rhétorique, histoires spéciales, sciences naturelles, etc. NB. Ces cours sont rétribués également à part et d'après un taux fixé par les règlements. Des élèves externes pourront y prendre part selon certaines conditions.
	Seconde.	Français.	Hist. et géogr.			
	Troisième.	Hist. et géogr.	Répétitions.	Français.			
MERCREDI.	Première.	Français.	Répétitions.	Hist. et géogr.	Cours facultatifs des études communes, tels que langues modernes, gymnastique, etc. Ces cours sont rétribués complètement à part.	Ouvrages de femmes, pendant lesquels il est fait des lectures utiles. NB. Le jeudi et le samedi après-midi il y a congé.	Cours supérieurs et facultatifs (comme suite et complément des études communes) tels que littérature française, littérature étrangère, rhétorique, histoires spéciales, sciences naturelles, etc. NB. Ces cours sont rétribués également à part et d'après un taux fixé par les règlements. Des élèves externes pourront y prendre part selon certaines conditions.
	Seconde.	Hist. et géogr.	Français.	Dessin ou chant.			
	Troisième.	Dessin ou chant.	Français.			
JEUDI	Première.	Répétitions.	Arithmétique.	Cours facultatifs des études communes, tels que langues modernes, gymnastique, etc. Ces cours sont rétribués complètement à part.	Ouvrages de femmes, pendant lesquels il est fait des lectures utiles. NB. Le jeudi et le samedi après-midi il y a congé.	Cours supérieurs et facultatifs (comme suite et complément des études communes) tels que littérature française, littérature étrangère, rhétorique, histoires spéciales, sciences naturelles, etc. NB. Ces cours sont rétribués également à part et d'après un taux fixé par les règlements. Des élèves externes pourront y prendre part selon certaines conditions.
	Seconde.	Arithmétique.	Répétitions.	Calligraphie.			
	Troisième.	Calligraphie.	Arithmétique.	Français.			
VENDREDI.	Première.	Français.	Hist. et géogr.	Répétitions.	Cours facultatifs des études communes, tels que langues modernes, gymnastique, etc. Ces cours sont rétribués complètement à part.	Ouvrages de femmes, pendant lesquels il est fait des lectures utiles. NB. Le jeudi et le samedi après-midi il y a congé.	Cours supérieurs et facultatifs (comme suite et complément des études communes) tels que littérature française, littérature étrangère, rhétorique, histoires spéciales, sciences naturelles, etc. NB. Ces cours sont rétribués également à part et d'après un taux fixé par les règlements. Des élèves externes pourront y prendre part selon certaines conditions.
	Seconde.	Français.	Répétitions.			
	Troisième.	Hist. et géogr.	Dessin ou chant.	Français.			
SAMEDI.	Première.	Calligraphie.	Hist. et géogr.	Dessin ou chant.	Cours facultatifs des études communes, tels que langues modernes, gymnastique, etc. Ces cours sont rétribués complètement à part.	Ouvrages de femmes, pendant lesquels il est fait des lectures utiles. NB. Le jeudi et le samedi après-midi il y a congé.	Cours supérieurs et facultatifs (comme suite et complément des études communes) tels que littérature française, littérature étrangère, rhétorique, histoires spéciales, sciences naturelles, etc. NB. Ces cours sont rétribués également à part et d'après un taux fixé par les règlements. Des élèves externes pourront y prendre part selon certaines conditions.
	Seconde.	Hist. et géogr.	Dessin ou chant.	Répétitions.			
	Troisième.	Répétitions.	Hist. et géogr.			

N.B. L'heure de 8 à 9 heures, laissée en blanc, est réservée pour l'enseignement religieux.

Résumé du nombre d'heures consacré aux études communes chaque semaine.

ANNÉE D'ÉTUDE.	HEURES qui peuvent être destinées à l'enseignement religieux.	FRANÇAIS.	HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.	ARITHMÉTIQUE.	DESSIN ET CHANT.	RÉPÉTITIONS y compris pour calligraphie une heure au moins.	OUVRAGES DE FEMMES.	TOTAL.
Première.	2 heures.	3 heures.	4 heures.	2 heures.	2 heures.	5 heures.	3 heures.	26 heures.
Seconde.	2 heures.	3 heures.	4 heures.	2 heures.	2 heures.	5 heures.	3 heures.	26 heures.
Troisième.	2 heures.	4 heures.	4 heures.	2 heures.	2 heures.	4 heures.	3 heures.	26 heures.
Total.	6 heures.	10 heures.	12 heures.	6 heures.	6 heures.	14 heures.	24 heures.	

Soit 40 heures par semaine pour maîtres spéciaux et 54 heures pour maîtresses d'études, comme chargées des répétitions, de la surveillance et de la discipline pendant les leçons spéciales, (outre 24 heures l'après-midi pour la direction des ouvrages d'aiguille.)